

Habitat 3150**Plans d'eau eutrophes à végétation flottante et/ou submergée, libre ou enracinée****Description de l'habitat**

Les plans d'eau eutrophes ont des eaux riches en éléments nutritifs qui permettent le développement de végétations aquatiques et semi-aquatiques diversifiées. Ils reposent sur un substrat minéral ou, le plus souvent, sur un substrat organique constitué par l'accumulation au fil du temps des débris végétaux et animaux (vase). Ils sont constitués de fossés, de petites mares, d'étangs, de bras morts en bordure des grandes rivières, de canaux, de lacs de barrage. La végétation caractéristique de cet habitat peut également se développer dans les grands cours d'eau lents. Leur profondeur varie de quelques décimètres à plusieurs mètres mais la végétation enracinée se développe seulement dans la lame d'eau comprise dans les premiers mètres, rarement plus de un à deux mètres. En général, la lame d'eau superficielle, en bordure, est colonisée par des espèces semi-aquatiques (roseaux et laïches). La diversité des espèces végétales est liée à la qualité de l'eau d'alimentation et à l'âge des plans d'eau, les très vieux étangs montrant les végétations les plus riches en espèces. Ces espèces se structurent habituellement en ceintures concentriques en relation avec la profondeur de l'eau, l'action des vagues, la variation saisonnière des niveaux.

Espèces végétales typiques

Les végétations aquatiques colonisant les eaux stagnantes eutrophes se différencient par l'architecture des espèces qui les composent. On rencontre ainsi des espèces flottant librement à la surface de l'eau comme les lentilles et l'hydrocharis ou flottant entre deux eaux, comme les utriculaire ou la lentille à trois lobes. Ces espèces se rencontrent fréquemment dans les anses calmes, à l'abri du vent. Les végétations aquatiques comportent aussi de nombreuses espèces qui sont enracinées dans le substrat mais dont les feuilles restent immergées, seules les inflorescences apparaissant au-dessus de l'eau. Dans ce groupe, on trouve diverses espèces de potamots à feuilles larges ou filiformes, de renoncules aquatiques, de myriophylles, la grande naïade, le cératophylle épineux. Généralement, ces végétations supportent bien l'action des vagues. Enfin, les végétations aquatiques comportent également des espèces enracinées dont les feuilles flottent à la surface de l'eau comme les nénuphars, le faux-nénuphar et certaines espèces de potamots à larges feuilles ou de renoncules aquatiques. La seule présence des nénuphars ne suffit pas à caractériser l'habitat.

**Répartition et statut**

L'habitat est potentiellement présent dans toute la Wallonie, bien qu'il soit rare ou absent dans les régions à substrats pauvres et acides où il est remplacé par l'habitat 3130. Il est normalement plus fréquent dans les régions de plaine mais l'eutrophisation généralisée des eaux superficielles a favorisé son extension.

Intérêt écologique

Les plans d'eau eutrophes constituent le milieu de vie de nombreuses espèces de poissons, de batraciens (par exemple, le triton crêté, une espèce d'intérêt communautaire) et d'invertébrés aquatiques (mollusques, vers, insectes). Avec les roselières associées, ils sont aussi l'habitat de nidification ou d'hivernage d'un grand nombre d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, tels que des canards (sarcelle d'hiver, canard chipeau, canard pilet, canard souchet), des passereaux (rousseole effarvate, locustelle luscinoïde...), des échassiers (bécassine des marais, chevaliers), des hérons (héron cendré, butor étoilé, grande aigrette), des rapaces (busard des roseaux, busard Saint-Martin, balbuzard pêcheur), du cygne de Bewick, de la marouette ponctuée, du martin-pêcheur. C'est également l'habitat d'autres espèces animales d'intérêt communautaire comme la loutre ou le maillot de Desmoulin. (voir fiches correspondant à ces espèces).

Menaces

Les milieux d'eau stagnante figurent parmi les plus menacés de Wallonie et les plans d'eau eutrophes



Potamogeton natans.

n'échappent pas à cette règle. Les menaces sont liées à leur destruction pure et simple par remblais ou, à l'inverse, par curage à fond vif détruisant toute végétation (fossés forestiers ou prairiaux, mares prairiales, anses calmes des grandes rivières...) ou par vidange et assec trop prolongé. Dans certains cas, l'absence d'entretien en est la cause (digues perméables ou éventrées). Elles sont aussi liées à l'évolution naturelle des plans d'eau peu profonds qui finissent par se combler de sédiments (envasement) eux-mêmes colonisés par des espèces de roselières (au sens large) ou des saules. Elles sont le plus souvent liées à l'eutrophisation généralisée des eaux d'alimentation. Ce phénomène est principalement lié à la pollution par les phosphates agricoles (engrais) ou domestiques (lessives). Cette substance est avidement absorbée par les algues microscopiques qui peuvent se développer en masse jusqu'à occulter complètement la masse d'eau, ce qui nuit au développement des espèces enracinées au fond de l'étang (compétition pour la lumière). Ces algues à développement rapide provoquent, lors de leur décomposition, une forte consommation de l'oxygène présent dans la masse d'eau, ce qui peut se marquer par des mortalités de poissons. Certaines produisent en outre des substances toxiques. Enfin, elles contribuent au processus d'envasement par leur accumulation au fond de l'eau. L'eutrophisation peut localement résulter de fortes concentrations d'oiseaux d'eau (colonies de nidification, élevages de canards) ou de pratiques d'élevage intensif en pisciculture.

Les pièces d'eau eutrophes sont fréquemment envahies par des espèces exotiques à fort pouvoir de colonisation (espèces invasives). C'est le cas de l'élodée du Canada, dont l'introduction est déjà ancienne, mais aussi d'autres

espèces d'élodées, de lentilles, de jussies, de l'hydrocotyle fausse-renoncule, du myriophylle du Brésil, de l'orpin de Helms, de l'azolla commune. La présence de ces espèces affecte gravement la qualité du milieu.

Remarque : De nombreux étangs d'agrément ont été creusés un peu partout en Wallonie. En règle générale, ils participent peu au maintien de l'habitat typique, soit parce que leur conception ne permet pas à une végétation diversifiée de s'installer (berges verticales, profondeur insuffisante, eau d'alimentation de mauvaise qualité), soit parce qu'ils sont trop récents et que les espèces typiques n'ont pu s'y installer, soit parce que des espèces exotiques y ont été introduites, soit enfin parce que les poissons fouisseurs, notamment les carpes, en remuant constamment la vase à la recherche de nourriture, troublent l'eau (manque de lumière) ou déchaussent les jeunes plantes.

Objectifs de gestion

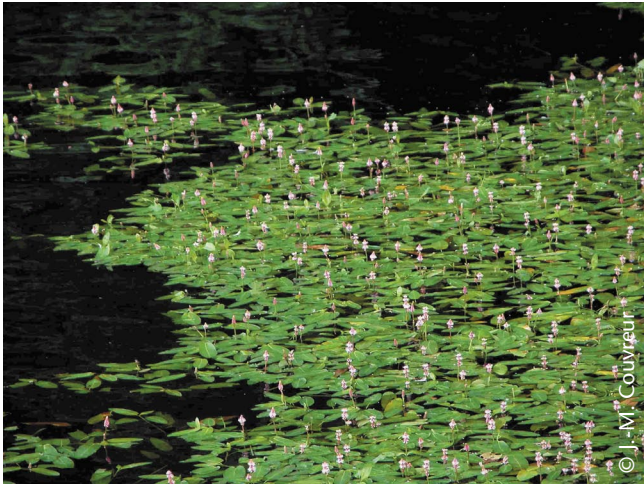
La maîtrise de la qualité de l'eau d'alimentation et la gestion des niveaux de l'eau sont les deux facteurs indispensables à la conservation de cet habitat. Ils favorisent le développement équilibré de la végétation aquatique et permettent de limiter le comblement progressif des pièces d'eau. L'existence de communautés piscicoles équilibrées, avec de grands prédateurs, est également un facteur de stabilité.

Mesures

Il est essentiel de préserver la qualité de l'eau qui alimente les pièces d'eau, en constituant des espaces tampons où tout emploi d'engrais, d'amendements, de pesticides, d'herbicides est proscrit. Ces zones tampons auront un couvert végétal permanent (prairies, bandes herbeuses ou boisées) afin de limiter l'apport de sédiments par les eaux de ruissellement. Idéalement, ces mesures devraient concerner l'ensemble du bassin d'alimentation.

Les étangs à vocation piscicole, halieutique ou cynégétique seront conduits selon des pratiques d'élevage extensif sans utilisation d'amendements ni nourrissage. On évitera d'introduire des espèces fouisseuses (carpes, brèmes) ou des espèces étrangères à la faune piscicole.

Lors des vidanges pour la récolte des poissons, l'assec sera limité afin d'éviter le complet dessèchement du substrat et la destruction des plantes aquatiques. Lorsque plusieurs pièces d'eau sont en connexion, elles seront vidées en alternance plutôt que toutes en même temps. Dans les grandes pièces d'eau à vocation



Renouée amphibie.

récréative, l'accès du public sera éventuellement limité afin d'assurer la quiétude de la faune et de limiter le piétinement de la végétation.

Pour limiter la progression des roseaux sur le plan d'eau, on peut pratiquer un faucardage de la végétation (coupe sous le niveau de l'eau) avec évacuation des produits de la coupe. Les petites pièces d'eau peu profondes pourront être partiellement curées avec exportation des produits de curage. Les plantes aquatiques invasives telles que la ludwigie ou l'hydrocotyle fausse-renoncule seront extirpées aussi rapidement que possible et détruites pour éviter leur dissémination dans l'environnement.

Les étangs actuellement dégradés devront être, si possible, restaurés. Il s'agit souvent d'opérations complexes nécessitant parfois des travaux de génie civil (restauration des digues et des systèmes de vidange, curage partiel des sédiments). Dans certains cas, le contrôle de la qualité de l'eau d'alimentation associé à l'évacuation complète des poissons herbivores ou fousseurs et à la réintroduction de prédateurs (brochets, perches) permet la reconstitution des herbiers aquatiques.

Les étangs d'agrément seront éventuellement conçus ou réaménagés de manière à permettre le développement de la végétation naturelle. En tout état de cause, on évitera d'y introduire des espèces exotiques animales ou végétales et on privilégiera les espèces indigènes locales.

ÉDITÉ PAR LA DGARNE/DNF - DISPONIBLE SUR : NATURA2000.WALLONIE.BE



Fiche rédigée sur base des dossiers scientifiques réalisés par le DEMNA, la FUSAGx, l'UCL et l'ULg (<http://biodiversite.wallonie.be>) et avec la collaboration de Natagora

